



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION NANTAISE

Communes de BOUGUENAIS, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

Plan d'assemblage

LEGENDE

	R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort		B : secteur urbain affecté par un aléa fort
	R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine		B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine. B1 : Rezé Pimil Les Isles (RUI) B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
	r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible		b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible
	Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve		bc : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible
	NIV : secteur non inondable vulnérable		b1, b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine. b1 : Rezé Pimil Les Isles (RUI) b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC)
	RUI : zone de requalification urbaine de Rezé - Pimil - Les Isles		Limite communale
	RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes - Bas Chantenay		Cote NGF de la crue de référence du PPRI Ligne continue : cote tous les 5 cm Ligne discontinue : cote tous les 1 cm

2014

